

BCH

135
2011

1
Études



ÉCOLE FRANÇAISE
D'ATHÈNES

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

BULLETIN
— DE CORRESPONDANCE —
HELLÉNIQUE

BCH

135

2011

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

BULLETIN
— DE CORRESPONDANCE —
HELLÉNIQUE

1
Études

BCH

135

2011

BULLETIN
DE CORRESPONDANCE
HELLÉNIQUE

135.1 2011

Comité de rédaction : Alexandre FARNOUX, directeur
Catherine AUBERT puis Géraldine HUE, responsable des publications

COMITÉ DE LECTURE

Le comité de lecture de l'École française d'Athènes est composé de trois membres de droit et de neuf membres désignés par le conseil scientifique sur proposition du directeur. Sa composition actuelle est la suivante (conseil scientifique de l'École française d'Athènes du 25 juin 2012) :

*Membres
de droit*

- le directeur de l'École française d'Athènes : Alexandre FARNOUX
- le directeur des études : Arthur MULLER, puis Julien FOURNIER
- le responsable des études sur la Grèce et les Balkans aux époques moderne et contemporaine : Maria COUROUCL

*Membres
désignés*

Sont membres désignés des personnalités scientifiques françaises ou étrangères (mais francophones), reconnues et de dimension internationale. Le choix en est fait de manière à assurer la meilleure représentation possible des champs disciplinaires concernés. Leur mandat coïncide avec la durée d'un contrat quinquennal.

- Polyxeni ADAM-VELENI, Directrice du musée archéologique de Thessalonique
- Olivier DESLONDES, Professeur des Universités, Université Lyon 2-Lumière
- Emanuele GRECO, Directeur de l'École italienne d'Athènes
- Jean GUILAINE, Professeur au Collège de France
- Miltiade B. HATZOPOULOS, Directeur de recherche, Directeur du Centre de recherche sur l'Antiquité gréco-romaine (Fondation nationale de la recherche [EIE] - Athènes)
- Catherine MORGAN, Directrice de l'École britannique d'Athènes
- Kosmas PAVLOPOULOS, Professeur à l'Université Harokopio d'Athènes
- Jean-Pierre SODINI, Professeur émérite de l'université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne
- Georges TOLIAS, Directeur de recherche en histoire contemporaine, Institut de recherche néo-hellénique (Fondation nationale de la recherche [EIE] - Athènes)

Le comité de lecture fait appel en tant que de besoin à des experts extérieurs.

Révision des normes : EFA, Béatrice DETOURNAY, puis Sophie DUTHION
Traductions en grec : Pavlos KARVONIS
Traductions en anglais : Michael WEDDE
Réalisation en PAO : EFA, Guillaume FUCHS
Impression et reliure : n.v. PEETERS s.a.

© École française d'Athènes, 2013
6, rue Didotou GR - 10680 Athènes www.efa.gr

Dépositaire : De Boccard Édition-Diffusion 11, rue de Médicis F - 75006 Paris www.deboccard.com

ISBN 978-2-86958-254-5
ISSN 0007-4217

Reproduction et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation de l'éditeur pour tous pays, y compris les États-Unis.

AVIS AUX LECTEURS

Chronique en ligne

Partageant une longue tradition, l'École française d'Athènes et la British School at Athens diffusent auprès de la communauté scientifique le résultat de l'activité archéologique conduite en Grèce et dans certaines régions du monde hellénique. Depuis 1920, l'École française d'Athènes consacre une partie du *Bulletin de Correspondance hellénique* à la chronique des travaux archéologiques réalisés en Grèce, à Chypre et, selon un rythme bisannuel, dans le Bosphore Cimmérien. De son côté, la British School at Athens compile un bilan annuel similaire, *Archaeology in Greece*, publié en association avec la Society for the Promotion of Hellenic Studies comme partie constitutive des *Archaeological Reports* depuis 1955. Chacune des deux institutions avait un double défi à relever : faire face à une documentation croissante, d'une part ; utiliser des outils plus performants pour mieux faire circuler l'information scientifique et en permettre une meilleure utilisation, d'autre part. — L'École britannique a accepté sans hésitation le projet d'un programme commun que lui a proposé l'École française d'Athènes et les deux institutions ont décidé d'unir leurs efforts, pour proposer depuis la fin de l'année 2009 une *Chronique des fouilles en ligne* consultable sur <http://chronique.efa.gr>.

Outre les articles relatifs à des opérations de terrain ou relevant de l'archéométrie, le second fascicule du *BCH* ne comprend donc plus désormais que les « Rapports sur les travaux de l'École française d'Athènes » proposés par les responsables de missions ou de programmes.

AVIS AUX AUTEURS

Depuis la parution du *BCH* 130 (2006), les tirages à part sont fournis aux auteurs sous format électronique et sont uniquement destinés à une *utilisation privée*. L'École française d'Athènes conserve le copyright sur les articles, qui ne peuvent donc être mis en accès libre sur quelque base de données ou par quelque portail que ce soit. — L'ensemble de la livraison sera disponible sur le portail *Persée* trois ans après sa parution (www.persee.fr).

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON

Denis GUILBEAU, Burçin ERDOĞU <i>Des « lames de Karanovo » dans le site néolithique d'Uğurlu (île de Gökçeada, Turquie)</i>	1-19
Sylvie MÜLLER CELKA, Tobias KRAPF, Samuel VERDAN <i>La céramique belladique du sanctuaire d'Apollon Daphnéphoros à Érétrie (Eubée)</i>	21-61
Maria ANASTASIADOU, Maia POMADÈRE <i>Le sceau à « la figure féminine aux bras levés » du secteur Pi de Malia</i>	63-71
Maurizio DEL FREO, Julien ZURBACH <i>La préparation d'un supplément au Recueil des inscriptions en linéaire A. Observations à partir d'un travail en cours</i>	73-97
Raphaël JACOB <i>Note de sculpture archaïque : raccords récents au musée de l'Acropole</i>	99-117
Christina VLASSOPOULOU <i>La double offrande de Lysias et Évarchis recomposée au musée de l'Acropole</i>	119-135
Isabelle TASSIGNON <i>Une tête exceptionnelle de koré trouvée au palais d'Amathonte</i>	137-161
Georgia ARISTODEMOU <i>Theatre Façades and Façade Nymphaea. The Link between</i>	163-197
Jean-François BOMMELAER <i>Delphica 3. Le monument des « Navarques »</i>	199-235
Charles DOYEN <i>Le salaire de Dexios. Retour sur la frappe du nouvel amphictionique</i>	237-259
Christophe FLAMENT, Patrick MARCHETTI <i>Un trésor monétaire « tardif » (VI^e ou XIII^e s.) découvert à Argos</i>	261-281
Panagiotis KONSTANTINIDIS <i>Un relief tardo-romain de Mélos au Musée national archéologique d'Athènes</i>	283-311

Platon PÉTRIDIS	
<i>D'un bout du golfe à l'autre : les lampes corinthiennes découvertes à Delphes</i>	313-349
Catherine VANDERHEYDE, Walter PROCHASKA	
<i>Le marbre en Bulgarie à la période byzantine :</i>	
<i>l'apport de l'étude des sculptures architecturales de Sozopol</i>	351-375
Véronique FRANÇOIS, Akın ERSOY	
<i>Fragments d'histoire :</i>	
<i>la vaisselle de terre dans une maison de Smyrne au XVIII^e s.</i>	377-419

Le salaire de Dexios

Retour sur la frappe du nouvel amphictionique

Charles DOYEN*

À P. M.

RÉSUMÉ

Au printemps 336, l'Amphictionie pyléo-delphique décide d'émettre un monnayage de bon poids égénétique, que les comptes appellent le « nouvel amphictionique ». Un réexamen du devis de la frappe (*CID* II 75, col. I, l. 46-56) permet d'établir que le monnayeur engagé à cette occasion est payé à raison de 9 oboles amphictioniques à la mine livrée, et bénéficie d'une marge d'un soixantième (1,67 %) sur la masse d'argent à frapper, afin de couvrir les pertes à la fonte. Ces deux dépenses s'ajoutent aux déficits pondéraux que présentent les lots de monnaies destinés à la fonte, et sont comptabilisés dans l'ἀπουσία globale du devis (l. 48-49). Ce calcul complexe est tout à fait conforme aux habitudes des orfèvres grecs. L'expérience du nouvel amphictionique sera interrompue brutalement au printemps 335, alors que *ca* 46 talents de métal restaient à frapper : cette masse d'argent brute, censée produire 44,31 talents de monnaies amphictioniques, est échangée contre 45,31 talents de monnaies attiques – soit une économie d'un peu plus d'un talent (*CID* II 76, col. III, l. 38-42).

ΠΕΡΙΛΗΨΗ

Ο μισθός του Δέξιου. Ξανά σχετικά με την κοπή του νέου αμφικτυονικού νομίσματος
Την άνοιξη του 336, η Πυλαιο-δελφική αμφικτυονία αποφασίζει να κόψει νόμισμα καλού αιγινήτικου βάρους, που στους λογαριασμούς αναφέρεται σαν «νέο αμφικτυονικό». Μία επανεξέταση του κόστους της κοπής (*CID* II 75, στ. I, σ. 46-56) μας επιτρέπει να δεχτούμε ότι ο μισθός του προσληφθέντος τεχνίτη ανέρχεται στους 9 αμφικτυονικούς οβολούς για κάθε αποδιδόμενη μνα και ότι ωφελείται το ένα εξηκοστό (1,67%) στο σύνολο της μάζας του αργύρου που πρόκειται να χτυπήσει, για να καλύψει την απώλεια από την τήξη του μετάλλου. Αυτά τα δύο έξοδα προστίθενται στο μειωμένο βάρος που παρουσιάζουν οι ομάδες των νομισμάτων που προορίζονται για τήξη και υπολογίζονται στη συνολική απουσία του κόστους (σ. 48-49). Ο πολύπλοκος αυτός υπολογισμός είναι απολύτως σύμφωνος με τις συνήθειες των ελληνικών χρυσοχόων. Η εμπειρία του νέου αμφικτυονικού θα διακοπεί απότομα την άνοιξη του 335 κι ενώ έμεναν ακόμη να κοπούν 46 περίπου τάλαντα μετάλλου: αυτή η ακατέργαστη μάζα αργύρου, που προοριζόταν να παράγει 44,31 τάλαντα αμφικτυονικού νομίσματος, ανταλλάχτηκε με 45,31 τάλαντα αττικά – που σημαίνει μία εξοικονόμηση λίγο περισσότερο από ένα τάλαντο (*CID* II 76, στ. III, σ. 38-42).

SUMMARY

The wages of Dexios. The new Amphictyonic coinage reconsidered
In Spring 336 BCE, the Delphic Amphictyony decided to create a full-weight Aeginetic coinage: the “new Amphictyonic”. A re-examination of the preliminary estimate of the minting (*CID* II 75, col. I, l. 46-56) allows us to establish that the minter was paid at a rate of 9 Amphictyonic obols per delivered mina, and had a margin of a sixtieth (1.67%) of the total silver mass, in order to cover the losses in melting. An allowance for those two expenses, as well as the actual weight shortage of the different lots of coins intended for the melting pot, were entered in the account of the global ἀπουσία (l. 48-49). Such a complex calculation fits perfectly with the practices of Greek goldsmiths. In Spring 335 BCE, the experiment of the new Amphictyonic was brutally interrupted, while about 46 talents of metal were still to be struck. This raw silver mass, intended to produce 44.31 talents of Amphictyonic coins, was exchanged for 45.31 talents of Attic coins – which meant a saving of a little more than a talent (*CID* II 76, col. III, l. 38-42).

* Chargé de recherches du F.R.S.–FNRS (UCLouvain).

Abréviation bibliographique :

CID II = J. BOUSQUET, *Les comptes du quatrième et du troisième siècle, Corpus des inscriptions de Delphes* II (1989).

BCH 135 (2011)

De tout point de vue, le « nouvel amphictionique » (καινὸν ἀμφικτυονικόν) est un monnayage exceptionnel. Par son ambition d'abord : émis par les peuples (ἔθνη) réunis en amphictionie autour de Déméter aux Thermopyles et d'Apollon à Delphes, avec la volonté affichée de restaurer le bon poids éginétique, l'amphictionique fait figure de premier véritable monnayage international, et semble voué à remplacer définitivement les mauvaises monnaies éginétiques circulant en Grèce centrale dans le deuxième tiers du IV^e s. Par sa durée éphémère ensuite : décidée au printemps 336, mise en œuvre à l'automne 336 et interrompue dès le printemps 335, l'expérience d'une monnaie commune essuie un échec brutal, à la mesure de son objectif extraordinaire. Par son contexte historique enfin : la décision d'émettre l'amphictionique est prise à la fin du règne de Philippe II, les frappes débutent peu après qu'Alexandre le Grand a succédé à son père comme souverain de Macédoine et comme amphiction, l'émission s'interrompt lorsque le Conquérant entre de plain-pied dans les affaires de Grèce centrale, avant de consacrer l'étalon attique comme système métrologique universel et d'entamer son expédition vers l'Orient.



Fig. 1 — Monnaies amphictioniques : **a.** Statère (12,10 g) (cl. Classical Numismatic Group, Mail Bid Sale 81 [20/05/2009], n° 459); **b.** Drachme (6,04 g) (cl. American Numismatic Society, n° 1959.254.17); **c.** Hémidrachme (3,07 g) (cl. Numismatica Ars Classica, Auction 55 [08/10/2010], n° 389).

À ces différents titres, la création du collège des trésoriers et la frappe de l'amphictionique n'ont pas manqué de nourrir les réflexions des historiens, tout particulièrement sur l'organisation financière de l'Amphictionie, sur la justification économique et politique d'une telle émission monétaire, ou encore sur l'immixtion des souverains macédoniens dans les affaires monétaires grecques¹. Leurs travaux se sont nécessairement appuyés sur un dialogue permanent entre numismates et épigraphistes.

Aux premiers revient d'avoir scruté la trentaine de monnaies aujourd'hui conservées pour en écarter les faux et établir les identités de coins, d'avoir affiné les formules

1. É. BOURGUET, *L'administration financière du sanctuaire pythique au IV^e s. av. J.-C.* (1905), p. 110-139; G. ROUX, *L'Amphictionie, Delphes et le temple d'Apollon au IV^e s.* (1979), p. 121-135; Fr. LEFÈVRE, *L'Amphictionie pyléo-delphique*, *BEFAR* 298 (1998), p. 261-263; P. MARCHETTI, « Autour de la frappe du nouvel amphictionique », *RBN* 145 (1999), p. 99-113; P. SÁNCHEZ, *L'Amphictionie des Pyles et de Delphes* (2001), p. 144-147.

statistiques visant à estimer l'ampleur des émissions antiques, d'avoir éclairé les conditions de travail au sein d'un atelier monétaire grec². Ces recherches offrent de précieux renseignements sur les quelque cent cinquante mille statères (12,43 g), drachmes (6,21 g) et hémidrachmes (3,11 g) amphictioniques qui furent produits par l'atelier de Dexios en moins d'une année.

Aux seconds était dévolue une tâche au moins aussi ardue : le déchiffrement et l'étude des premiers comptes publiés par le collège des trésoriers amphictioniques, qui constituent tout à la fois la pièce maîtresse et la difficulté majeure de ce dossier. Ce patient et minutieux ouvrage est achevé aujourd'hui, et porte ses fruits : les moindres vestiges de lettres furent arrachés à la pierre, les restitutions proposées furent longuement soupesées et débattues, l'agencement des différents documents est établi, la chronologie des archontes delphiens de la seconde moitié du IV^e s. est assurée.

L'un des nombreux défis posés par ces inscriptions fut de percer les arcanes de la gestion delphique, et d'en mettre au jour tous les procédés comptables – même les plus surprenants. L'ingéniosité des trésoriers se manifeste notamment par l'usage du grand total (σύμπαν κεφάλαιον), qui consiste à additionner indifféremment des grandeurs monétaires homonymes présentant pourtant des masses différentes : dès la division de l'encaisse générale en deux, puis trois sous-encaisses, les talents et mines amphictioniques et attiques sont additionnés au pair avec leurs homologues éginétiques, notablement plus légers que la norme commune³. Une autre innovation, appliquée dès l'arrêt des frappes du nouvel amphictionique, est la réévaluation du cours de change (ἐπικαταλλαγή) entre l'éginétique et l'attique : celle-ci implique de revoir en profondeur les équivalences usuelles entre les différentes espèces en argent, mais également le calcul de leurs contreparties en bronze et la conversion des monnaies en or⁴.

À l'inverse des deux exemples précités, le calcul du salaire du monnayeur Dexios ressortit plutôt aux habitudes comptables grecques qu'à une ingénieuse création des trésoriers amphictioniques. Cependant, les historiens de l'économie antique n'en ont pas encore perçu tous les enjeux, ni tiré toutes les conséquences : telle est la modeste contribution que nous proposons à l'étude de la comptabilité delphique.

2. Voir E. J. P. RAVEN, « The Amphictionic Coinage of Delphi, 336–334 BC », *NC* s. 6, 10 (1950), p. 1-22 ; Ph. KINNS, « The Amphictionic Coinage Reconsidered », *NC* 143 (1983), p. 1-22, pl. 1-4 ; Chr. FLAMENT, *Contribution à l'étude des ateliers monétaires grecs* (2010), p. 39-48.
3. Voir *infra*, p. 252-255. Cette pratique se poursuit dans les ἀπολογίαι béotiennes du II^e s. : voir *IG* VII 2426 ; *BCH* 131 (2007), p. 246-248, n° 1 = *SEG* LVII 452, I. À ce sujet, voir Ch. DOYEN, *Études de métrologie grecque* II (2012), p. 34, 133-135, 138-139.
4. En dernier lieu, voir P. MARCHETTI, « L'ἐπικατάλλαγή à Delphes, à Épidaure et chez Théophraste », dans Gh. MOUCHARTE *et al.* (éds), *Liber Amicorum Tony Hackens* (2007), p. 78-83 ; Ch. DOYEN (*supra*), p. 29-35.

I. LE COMPTE À *APOUSIAI*

La découverte, parmi les inscriptions de Delphes, de fragments d'un compte faisant systématiquement état d'un déficit (*ἀπουσία*) entre deux sommes données, ne manqua pas de susciter l'intérêt des épigraphistes, en même temps que leur perplexité⁵. P. de La Coste-Messelière en a expliqué le principe fondamental⁶, O. Picard en a démontré la réalité métrologique et numismatique⁷. Peu après leur installation lors de la pylée de l'automne de l'archontat de Palaïos (337), les trésoriers amphictioniques constatent une différence pondérale – parfois fort importante – entre la valeur nominale et la masse effective des monnaies se trouvant dans l'encaisse confiée à leur collège. Ces monnaies, qui proviennent pour la plupart des dommages versés par les Phocidiens en réparation des déprédations perpétrées lors de la troisième guerre sacrée (356-346), doivent être refrappées sous la forme de monnaies amphictioniques : il convient donc d'en dresser un relevé exact et précis qui tienne compte, à l'hémiobole près, des divergences observées par rapport à la norme éginétique théorique, afin de pouvoir estimer la quantité de nouvelles monnaies à émettre selon le bon poids éginétique – rebaptisé (*nouvel*) *amphictionique* par les trésoriers, par opposition à l'*ancien* (*éginétique*).

Au début de la pylée du printemps 336, l'encaisse des trésoriers, libellée en étalon éginétique, s'élève à 139,72 talents⁸. Les trésoriers opèrent les dépenses ordinaires de la pylée, conservent probablement un fonds de roulement et extraient de l'encaisse 122,44 talents, qui sont destinés à la frappe du nouvel amphictionique. Dans un premier temps, ces monnaies sont regroupées par lot, en fonction de leur provenance et de leurs types. Elles sont alors décomptées à la pièce pour établir la valeur nominale du lot (*ἀριθμῶι tot*), puis pesées pour établir leur masse réelle en étalon amphictionique (*ἀμφικτυονικοῦ tot*). Enfin, pour chaque lot, le déficit entre ces deux données est également compté à la pièce (*ἀπουσία ἀριθμῶι tot*). Dans l'économie générale du compte, cette *ἀπουσία* est toujours mentionnée entre la valeur nominale du lot et sa masse effective.

L'étude de ce document fondamental fut reprise avec maestria par P. Marchetti, dont nous partageons sans réserve les conclusions⁹ : les opérations de décompte des monnaies à refrapper ont lieu en une seule fois, entre la session du printemps 336 (archontat

5. Voir par exemple É. BOURGUET, *FD III 5, Les comptes du IV^e siècle* (1932), p. 189-190.

6. P. DE LA COSTE-MESSELIÈRE, « Listes amphictioniques du IV^e siècle », *BCH* 73 (1949), p. 214-215, 245-247 ; E. J. P. RAVEN ([n. 2], p. 5-6) proposa simultanément la même explication. Ils sont suivis par Chr. DUNANT, J. POUILLOUX, « Comptes delphiques à ἀπουσία », *BCH* 76 (1952), p. 32-60, ainsi que J. BOUSQUET (*CID II*), p. 155-159.

7. O. PICARD, « Les monnaies des comptes de Delphes à *apousia* », dans D. KNOEPFLER (éd.), *Comptes et inventaires dans la cité grecque* (1988), p. 91-101.

8. *CID II* 74, col. II, l. 19-21.

9. P. MARCHETTI, « Révision des comptes à *apousiai* (*CID II*, 75-78) », *BCH* 123 (1999), p. 405-422.

de Palaïos) et la session de l'automne 336 (archontat de Diôn), et sont gravées en un seul compte, formé des fragments *CID* II 77 et 75, qui prend place avant le compte ordinaire de la session de l'automne 336. Le premier fragment (*CID* II 77) débute par une liste de trésoriers identique à celles de l'archontat de Palaïos, à ceci près que les Macédoniens représentent désormais Alexandre (παρ' Ἀ[λ]εξάνδρου) plutôt que Philippe (παρὰ Φιλίππου); qui plus est, les quatre dernières lettres de ce syntagme, resserrées, font violence au stoichèdon, ce qui indiquerait que le lapicide ajouta le nom d'Alexandre *in extremis*, en lieu et place de celui de Philippe¹⁰. Le second fragment (*CID* II 75) s'achève quant à lui par un récapitulatif général du compte à *apousiai*.

	Compte (à la pièce)	Résultat de la pesée	<i>Apousia</i>
Lot I (---)	00 t. 02 m. 12 st. 5,5 ob. (82,46 st.)	00 t. 02 m. 01 st. 2,5 ob. (71,21 st.)	00 t. 00 m. 11 st. 3 ob. (11,25 st.) — 13,64 %
Lot II (---)	10 t. (21 000 st.)	09 t. (18 900 st.)	01 t. (2 100 st.) — 10,00 %
Lot III (Égine)	[---]	[---]	[---]

Tableau 1. — Premier fragment du compte à *apousiai* (*CID* II 77, col. II, l. 1-10).

	Compte (à la pièce)	Résultat de la pesée	<i>Apousia</i>
Lot IV (---, dr. anciennes)	3 t. 18 m. 15 st. 6 ob. (6 945,50 st.)	2 t. 45 m. 18 st. 1,5 ob. (5 793,12 st.)	32 m. 32 st. 4,5 ob. (1 152,37 st.) — 16,59 %
Lot V (---, dr. nouvelles)	3 t. 01 m. 04 st. (6 339,00 st.)	2 t. 37 m. 03 st. (5 498,00 st.)	24 m. 01 st. (841,00 st.) — 13,27 %
Lot VI (Phocide, trioboles)	1 t. 26 m. 00 st. 0 ob. (3 010,00 st.)	1 t. 14 m. 22 st. 3 ob. (2 612,25 st.)	11 m. 12 st. 9 ob. (397,75 st.) — 13,21 %
Lot VII (Oponthe, trioboles)	1 t. 57 m. 00 st. 0 ob. (4 095,00 st.)	1 t. 39 m. 30 st. 4,5 ob. (3 495,37 st.)	17 m. 04 st. 7,5 ob. (599,63 st.) — 14,64 %
Lot VIII (Larisa, dr. anciennes)	9 t. 30 m. 00 st. (19 950,00 st.)	8 t. 46 m. 20 st. (18 430,00 st.)	43 m. 15 st. (1 520,00 st.) — 7,62 %
Lot IX (Sicyone, dr. nouvelles)	0 t. 46 m. 00 st. 0 ob. (1 610,00 st.)	0 t. 40 m. 30 st. 9,5 ob. (1 430,79 st.)	05 m. 04 st. 2,5 ob. (179,21 st.) — 11,13 %

10. *CID* II 77, col. I, l. 4; voir P. MARCHETTI, « En relisant les comptes de Delphes autour de l'archonte Palaïos », *BCH* 126 (2002), p. 70-72. Il faut toutefois éviter d'en inférer la date de la pylée de l'automne 336 (*contra*, Fr. LEFÈVRE, « Alexandre et l'Amphictionie en 336/5 », *BCH* 126 [2002], p. 73-75), puisque l'inscription date du printemps 328 (voir *infra*, n. 55) : les errements du lapicide ne trahissent qu'une correction apportée rétrospectivement au texte à graver.

	Compte (à la pièce)	Résultat de la pesée	<i>Apousia</i>
Lot X (— — —, drachmes)	0 t. 34 m. 00 st. 0 ob. (1 190,00 st.)	0 t. 30 m. 33 st. 9 ob. (1 083,75 st.)	03 m. 01 st. 3 ob. (106,25 st.) — 8,93 %
Lot XI (tout-venant)	3 t. 36 m. (7 560,00 st.)	3 t. 22,5 m. (7 087,50 st.)	13,5 m. (472,50 st.) — 6,25 %
Lot XII (Larisa, dr. nouvelles)	1 t. 24 m. 00 st. (2 940,00 st.)	1 t. 18 m. 28 st. (2 758,00 st.)	05 m. 07 st. (182,00 st.) — 6,19 %

Tableau 2. — Second fragment du compte à *apousiai* (CID II 75, col. I, l. 1-45).

Douze lots de monnaies sont ainsi attestés, dont onze sont intégralement conservés ou sûrement restitués. Leur valeur, très variable, s'échelonne de 2,36 mines (lot I) à 10 talents (lot II) ; le déficit constaté oscille fortement, de 6,19 % (lot XII) à 16,59 % (lot IV), avec une moyenne de 10,12 %. Ensemble, ces onze lots totalisent quelque 35,58 talents, soit 29 % des monnaies confiées à Dexios (122,44 talents).

	Compte (à la pièce)	Reliquat	<i>Apousia</i>
Somme des lots I-XII	35 t. 34 m. 31 st. 11,5 ob. (74 721,96 st.)	31 t. 58 m. 30 st. 00 ob. (67 160,00 st.)	03 t. 36 m. 01 st. 11,5 ob. (7 561,96 st.) — 10,12 %
Total général	122 t. 26 m. 07 st. 06 ob. (257 117,50 st.)	105 t. 39 m. 05 st. 09 ob. (221 870,75 st.)	16 t. 47 m. 01 st. 09 ob. (35 246,75 st.) — 13,71 %

Tableau 3. — Comparaison entre la somme des lots conservés et le récapitulatif général (CID II 75, col. I, l. 46-51).

La comparaison entre les onze lots conservés et le décompte général du compte à *apousiai* (l. 46-51) ne laisse pas de surprendre : strictement rapportés l'un à l'autre, ces deux ensembles de données font penser que, dans les lacunes du compte à *apousiai*, se trouveraient mentionnés 86,85 talents de monnaies diverses, accusant un déficit de 13,18 talents, soit 15,18 %. En d'autres termes, les monnaies perdues dans les lacunes seraient globalement à ranger au nombre des lots de très mauvais poids, entre les trioboles d'Oponthe (lot VII) et les drachmes « anciennes » frappées par un émetteur inconnu (lot IV)¹¹. Sans être tout à fait impossible, cette solution paraît pour le moins invraisemblable : voilà qui constitue une première objection à l'*opinio communis*, selon laquelle l'*apousia* des lignes 48-49 est la somme exacte des *apousiai* constatées lors de l'examen de chaque lot de monnaies.

11. Au lieu des masses théoriques de 6,21 g par drachme et 3,11 g par triobole, les monnaies éginétiques perdues dans les lacunes présenteraient une masse moyenne de 5,27 g et 2,63 g, alors que les monnaies conservées dans le compte à *apousiai* pèsent en moyenne 5,57 g et 2,79 g.

II. LE DEVIS DU NOUVEL AMPHICTIONIQUE

À la suite immédiate du compte à *apousiai*, les trésoriers enregistrent le versement à Dexios d'une somme théorique de 122,44 talents, qui donnera, en nouvel amphictionique, 105,65 talents, une fois décomptée l'*apousia* de 16,78 talents. Ce passage du compte s'achève, avant un *vacat* et un long passage effacé, avec la mention du salaire de Dexios, en tant que maître d'atelier (ἀργυροκόπος)¹², et l'énoncé d'une somme de presque deux talents en amphictionique¹³ :

- 46 [ν Κεφ]αλή ὦν Δέξιος ἔλαβε · [ἀριθμ]ῶι τά[λα]ν[τα] ἐ[κ]ατ[ὸν]
[εἴκο]σι δύο, μνᾶς εἴκοσι ἔ[ξ], στατήρας ἐ[π]τά, δραχμήν.
[ν] Τούτων ἀπουσίαν ἀπελο[γ]ι[σ]ά[μ]ε[θ]α ἀρι[θμ]ῶι τά[λα]ν[τ]α
[δ]έκα ἔξ, μνᾶς τεσσαράκοντα [ἐπ]τά, [σ]τατήρ[α], ὀβολοὺς ἑννέα].
- 50 [ν] Ἐλείφθη ἀμφικτυονικοῦ τ[ά]λαντα ἑκατὸν πέντε],
μ[ν]αῖ τριάκοντα ἑννέα, στατήρες πέντε, ὀβολοὶ ἑννέα].
[Μ]ισθὸς Δεξίῳι τῷ [ἀ]ργυρ[οκόπ]ωι [— 16 lettres max. —]
[τ]άλαντα δύο, μ[ν]αῖ δέκ[α] πέ[ν]τε, στατήρες εἴκο[σ]ι π[έ]ν[τε].
- 54 [ὀ]βολοὶ τρεῖς ν Κ . Ἀ . Ε . Ι . . . ΛΡΕ ΕΞ [— ?]
[.]Α ἀμφικτ[υ]ο[ν]ι[κ]ο[υ] τ[ά]λαντον, μναῖ π[ε]ντήκοντα, [σ]τα-
[τ]ήρες πέντε. *vacat*

« Total de ce que Dexios a pris : en nombre, cent vingt-deux talents, vingt-six mines, sept statères, une drachme.

De cette somme, nous avons calculé un déficit, en nombre, de seize talents, quarante-sept mines, un statère, neuf oboles.

Il resta, en (étalon) amphictionique, cent cinq talents, trente-neuf mines, cinq statères, neuf oboles.

Salaire pour Dexios le maître d'atelier : [— — —] deux talents, quinze mines, vingt-cinq statères, trois oboles. [— — —] : en (étalon) amphictionique, un talent, cinquante mines, cinq statères. »

La quantité de monnaies amphictioniques escomptées lors de ce devis – 105 talents 39 mines [5 statères 9 oboles] – se retrouve presque exactement dans la sous-encaisse en amphictionique lors du bilan de la frappe, à la fin de la pylée du printemps 335 – 105 talents 49 mines 5 statères 9 oboles¹⁴. Jusqu'à sa constitution définitive, la nouvelle sous-encaisse en amphictionique est donc intacte : les seules recettes sont les différents

12. Le déchiffrement de cette entrée est dû à D. Mulliez : voir *CID* II, p. 157.

13. *CID* II 75, col. I, l. 46-56, avec les restitutions proposées par P. MARCHETTI ([n. 9], p. 414-417) pour la fin des lignes 47, 49 et 51. Aux lignes 49 et 51, les nombres τεσσαράκοντα et ἑννέα sont respectivement écrits sur [τριάκοντα] et [πέντε]. Nous réservons le problème de ces *rasurae* pour le moment : voir *infra*, n. 55.

14. *CID* II 76, col. III, l. 36-38. Sur la légère discordance entre les deux sommes, voir *infra*, p. 258-259.

versements de Dexios, au fur et à mesure de l'avancée de son travail, et aucune dépense n'est enregistrée¹⁵. Après l'interruption prématurée de cette expérience monétaire, la sous-encaisse demeure pratiquement telle quelle : débitée de seulement 38,79 mines avant le printemps 333, puis de 28,92 statères, elle n'enregistre ni recette ni dépense de l'automne 333 au printemps 330 ; très fortement amputée (-34,52 talents) sous l'archontat de Lykinos (330/329) ou Bathyllos (329/328), la sous-encaisse en amphictionique reste de nouveau stable jusqu'à sa liquidation pure et simple après l'archontat de Charixénos (326/325)¹⁶.

La grande stabilité – pour ne pas dire le gel – de la sous-encaisse en amphictionique pendant les cinq premières années de son existence suscite une seconde objection à l'*opinio communis* qui, cette fois, nous paraît dirimante : en toute logique, la dépense pour le salaire de Dexios (l. 52-54) est libellée dans le même étalon que l'émission monétaire, à savoir l'argent amphictionique – tant il serait incompréhensible qu'un monnayeur précisément mandaté pour remédier à l'affaiblissement pondéral des anciennes monnaies éginétiques acceptât d'être payé au moyen de ces monnaies trop légères¹⁷. La seconde somme en amphictionique (l. 54-56), plus énigmatique, doit sans doute s'expliquer de la même manière : il s'agira de frais directement liés à l'émission monétaire. Or, ces deux sommes – plus de quatre talents ! – ne sont jamais décomptées de l'encaisse en amphictionique : nous sommes dès lors forcé d'admettre qu'elles furent d'emblée retranchées, au titre d'*ἀπουσία*, du montant nominal remis à Dexios.

Cette solution permet de résoudre une aporie : conformément aux usages antiques et à l'acception même du terme *ἀπουσία*¹⁸, les premiers commentateurs de ce document ne concevaient pas que cette *apousia* pût ne pas inclure les frais de frappe, en particulier la perte à la fonte¹⁹ ; or, la reconstitution la plus logique des opérations de décompte exclut que l'*apousia* constatée pour chaque lot soit autre chose qu'un déficit pondéral antérieur aux opérations de frappe²⁰. Il faut en réalité opter pour une voie médiane : les *apousiai* intermédiaires ne portent pas encore en compte les pertes et frais à la frappe, tandis que l'*apousia* globale les inclut bel et bien.

15. Lors de la pylée de l'automne 336 en tout cas, les dépenses en amphictionique n'ont pas de raison d'être, puisque la monnaie n'est pas encore émise (*CID* II 75, col. II, l. 21-51). Ce passage difficile n'a d'ailleurs livré que des lectures douteuses et des restitutions mal assurées : voir P. MARCHETTI (n. 9), p. 411-414.
16. P. DE LA COSTE-MESSELIÈRE (n. 6), p. 243-245 ; *CID* II, p. 230-231.
17. Par analogie aux lignes 50-51 et 55-56, la restitution [ἀμφικτυονικοῦ] comble très naturellement la lacune de la ligne 52, et paraît préférable au [καὶ τοῖς μετ' αὐτοῦ] suggéré par J. Bousquet, *CID* II.
18. Voir par exemple *IG* II-III² 839, l. 82-84 ; Aristote, *Météorologiques* IV 6 (383b) ; Agatharchide, *Sur la mer Rouge* 28 (= Diodore de Sicile, III 14 4 ; Photios, *Bibl.* 250 28 [448b]).
19. P. DE LA COSTE-MESSELIÈRE (n. 6), p. 145 n. 2 ; E. J. P. RAVEN (n. 2), p. 6-7 ; Chr. DUNANT, J. POUILLLOUX (n. 6), p. 53-57.
20. O. PICARD (n. 7), en particulier p. 97 : « Le mot [*apousia*] peut, certes, à l'occasion, désigner une perte à la fonte, mais ce n'est pas le cas ici. »

Du même coup s'explique l'apparente dissymétrie entre la somme des *apousiai* intermédiaires conservées (10,12 %) et l'*apousia* globale (13,71 %) : dans la mesure où la seconde *apousia* ajoute deux déficits attendus aux déficits pondéraux effectivement constatés, le déficit pondéral des monnaies ne s'élève en fait qu'aux trois quarts (75,6 %) de la somme indiquée (l. 48-49). Soustraction faite des deux sommes supplémentaires (l. 52-56), le déficit pondéral global (10,36 %) est sensiblement identique à la somme des *apousiai* intermédiaires (10,12 %) ²¹.

(1) Décompte général (l. 46-47)	122 t. 26 m. 07 st. 6 ob.	(257 117,50 st.)	100,00 %
(2) <i>Apousia</i> calculée (l. 48-49)	16 t. 47 m. 01 st. 9 ob.	(35 246,75 st.)	13,71 %
(a) Salaire de Dexios (l. 52-54)	2 t. 15 m. 29 st. 3 ob.	(4 754,25 st.)	01,85 %
(b) Seconde somme (l. 54-56)	1 t. 50 m. 05 st. 0 ob.	(3 855,00 st.)	01,50 %
(c) [Déficit pondéral]	12 t. 41 m. 02 st. 6 ob.	(26 637,50 st.)	10,36 %
(3) Reliquat général (l. 50-51)	105 t. 39 m. 05 st. 9 ob.	(221 870,75 st.)	86,29 %

Tableau 4. — Décomposition de l'*apousia* globale (CID II 75, col. I, l. 46-56).

III. LE SALAIRE DE DEXIOS ET LA PERTE À LA FONTE

Les deux sommes mentionnées à la suite de l'*apousia* globale en font donc partie intégrante, et méritent un examen approfondi. Comme le renseigne incidemment le verbe ἀπολογίζομαι, les trésoriers ne se contentèrent donc pas de *constater*, à l'aide d'une balance, le déficit pondéral des monnaies destinées à la refonte, mais durent précisément *calculer* des pertes prévisionnelles²². Or, les frais liés au travail du métal précieux de manière générale, à la frappe monétaire dans ce cas particulier, sont d'ordinaire de deux ordres : le salaire de l'ouvrier et la perte de métal à la fonte²³.

III. 1. LE SALAIRE DE DEXIOS

La première somme portée en compte concerne explicitement le salaire du maître d'atelier. Une simple division permet de vérifier que le salaire de Dexios est fixé à 9 oboles

21. Nous indiquons en **tableau 4** le montant exact du salaire de Dexios : voir *infra*, p. 247-248.
22. La différence est flagrante entre la tournure τούτων ἀπουσίαν ἀριθμῶι *tot*, récurrente dans le compte à *apousiai*, et la formule finale τούτων ἀπουσίαν ἀπελογ[γ]ι[σ]ά[μ]ε[θ]α ἀρι[θ]μῶι *tot* (l. 58).
23. D. M. LEWIS, « Temple Inventories in Ancient Greece », dans M. VICKERS (éd.), *Pots and Pans* (1986), p. 73, 79 = *Selected Papers in Greek and Near Eastern History* (1997), p. 43, 49-50. À ces deux pertes, il convient également d'ajouter le déficit pondéral des monnaies utilisées (la première *apousia* constatée à Delphes), comme le souligne A. BRESSON, « Unités de pesée et poids des offrandes dans les sanctuaires grecs », dans *La cité marchande* (2000), p. 220-221.

– c'est-à-dire 1,5 drachme ou 0,75 statère – par mine livrée à l'Amphictionie, soit un salaire de 2 talents 15 mines 29 statères 3 oboles pour la livraison de 105 talents 39 mines²⁴. Comme attendu, le monnayeur Dexios intègre ainsi le nombre des ouvriers, plus ou moins qualifiés, qui peuvent être payés au prorata du matériau travaillé : les manœuvres, au millier de briques moulées ou transportées²⁵ ; les lapicides, à la centaine de lettres gravées²⁶ ; l'orfèvre, au statère d'or ouvré²⁷.

Masse frappée	Salaire de Dexios	Montant total
1 mine (35 st.)	9 ob. (0,75 st.)	1 m. 9 ob. (35,75 st.)
5 mines (175 st.)	3 st. 9 ob. (3,75 st.)	5 m. 3 st. 9 ob. (178,75 st.)
1 talent (2 100 st.)	1 m. 10 st. (45 st.)	1 t. 1 m. 10 st. (2 145 st.)
5 talents (10 500 st.)	6 m. 15 st. (225 st.)	5 t. 6 m. 15 st. (10 725 st.)
100 talents (210 000 st.)	2 t. 8 m. 20 st. (4 500 st.)	102 t. 8 m. 20 st. (214 500 st.)

Tableau 5. — Calcul du salaire de Dexios (étalon amphictionique).

Ce constat impose une correction mineure au texte du *CID* II : le π[έ]γ[τε] de la fin de la ligne 53 doit évidemment se lire ἐ[ν]γ[έα]. Restitué par É. Bourguet sur la base du seul *nu* médian²⁸, ce nombre de cinq lettres est confirmé par J. Bousquet, qui distingue, non sans ambiguïté, les vestiges d'un *pi* initial²⁹. Cette confusion commune entre πέντε

24. Cette habitude d'arrondir à la mine près est bien attestée dans la comptabilité grecque : par exemple, lors du calcul de l'ὀκτώβολος εἰσφορά à Messène (ca 70-30 av. J.-C.), l'assiette totale de l'impôt, évaluée à 1 242 talents 4 mines 30 statères 2 oboles 10 chalques, est arrondie à 1 242 talents 4 mines afin d'opérer le prélèvement de 8 oboles par mine (*IG* V 1, 1433, l. 28-31 ; voir A. GIOVANNINI, *Rome et la circulation monétaire en Grèce au II^e s. av. J.-C.* [1978], p. 118).
25. Chr. FEYEL, *Les artisans dans les sanctuaires grecs aux époques classique et hellénistique*, *BEFAR* 318 (2006), p. 389-390.
26. D. MULLIEZ, « Vestiges sans ateliers : le lapicide », *Topoi* 8 (1998), p. 819-822 ; Chr. FEYEL (*supra*), p. 377-378.
27. Voir entre autres W. J. SLATER, « Making Crowns for the "Sarapiceia" », *RA* 1991, p. 277-280.
28. *FD* III 5, 49, col. I, l. 47 (les vestiges du *nu* se limitent à une haste verticale). Ce nombre n'est pas restitué chez Chr. DUNANT, J. POUILLOUX (n. 6), p. 34-35 (l. 53).
29. Voir *CID* II, p. 156 : « Même dans les formules et les nombres dont la restitution est automatique, tout en réduisant le nombre des crochets, j'ai scrupuleusement signalé les lettres *entièrement* disparues, en évitant de pointer les lettres incomplètes, mais hors de doute » ; a contrario, le *pi* initial pointé est donc douteux. Malgré une autopsie attentive, effectuée au mois d'octobre 2010, nous ne déchiffrons plus rien à cet endroit ; la photographie de Ph. Collet (*CID* II, pl. XVI) reste la meilleure base de travail.

et ἐννέα est attestée ailleurs dans le corpus de Delphes³⁰, et se produisait déjà dans l'Antiquité, au vu du πέντε effacé et corrigé en ἐννέα deux lignes au-dessus du passage qui nous occupe (l. 51)³¹. Nous proposons donc de restituer ce poste budgétaire comme suit (l. 52-54) :

[M]ισθὸς Δεξίῳ τῷ [ἀ]ργυρ[οκόπω]ι · [ἀμφικτυονικοῦ *vac.* 3]
[τ]άλαντα δύο, μ[ν]αῖ δέκ[α] πέ[ντε, σ]τατήρες εἴκο[σι] ἐ[ν]υ[ξία],
[ὀ]βολοὶ τρεῖς.

« Salaire pour Dexios le monnayeur : en (étalon) amphictionique, deux talents, quinze mines, vingt-neuf statères, trois oboles. »

III. 2. LA PERTE À LA FONTE

Dans la mesure où la première somme portée en compte concerne explicitement le salaire du maître d'atelier, la seconde somme calculée par les trésoriers est vraisemblablement relative à la perte à la fonte. L'estimation de cette dépense ne peut être qu'approximative : en l'occurrence, les trésoriers optent pour un décompte d'environ un soixantième (1,67 %)³². Compte tenu de ces nouvelles données, nous proposons donc de lire, dans la lacune des lignes 54-55, le terme ἐξ[ηκοστ]ῆ (scil. μέρη), « un soixantième ».

Par ailleurs, un important dossier épigraphique athénien, strictement contemporain de la frappe du nouvel amphictionique à Delphes, offre un parallèle unique et remarquable avec le passage que nous étudions. Vers 335, en effet, la cité d'Athènes adopte plusieurs lois relatives au financement et à l'équipement de divers cultes³³ ; à la suite de quoi, d'anciens ustensiles en métal précieux notamment conservés sur l'Acropole – offrandes et instruments du culte – sont soigneusement pesés et inventoriés, avant d'être refondus pour produire de nouveaux objets culturels³⁴. Comme le monnayeur Dexios à Delphes, des orfèvres (χρυσωταί) d'Athènes « ont pris » (ἐλάβον) une certaine quantité d'or brut

30. Ainsi, dans l'inscription *FD* III 4, 283, col. E, l. 11 et 12 = *CID* IV 119, H, l. 23 et 24, il convient de corriger les conjectures ἐ[ννέα] ὀβολούς et [πέντε] ὀβολούς en ἐ[ννέ] ὀβολούς et [ἐνν] ἐ[νν] ὀβολούς : voir Ch. DOYEN (n. 3), p. 118 n. 308.

31. Voir *CID* II, p. 157, *ad loc.*

32. L'opération est relativement aisée à poser sur un abaque paramétré selon le système TMSO, puisque le talent vaut précisément 60 mines. Sur le calcul à l'aide de l'abaque, voir A. SCHÄRLIG, *Compter avec des cailloux* (2001) ; pour un abaque récemment identifié à Delphes, voir V. MATHÉ, « Un abaque à Delphes », *BCH* 133 (2009), p. 169-178.

33. *IG* II-III² 333 (voir aussi *IG* II-III² 457 ; ps.-Plutarque, *Vies des dix orateurs*, 852b). L'une de ces lois est adoptée le 6 Skirophoriôn de l'année [334], sur la proposition de Lycurgue (fr. a-b, l. 13-14) ; voir entre autres C. J. SCHWENK, *Athens in the Age of Alexander* (1985), p. 108-126 ; S. D. LAMBERT, « Athenian States Laws and Decrees, 352/1–322/1 : II. Religious Regulations », *ZPE* 154 (2005), p. 137-144.

34. *IG* II-III² 1496 + *Hesperia* 9 (1940), p. 328-330, n° 37 + *IG* II-III² 413 + *SEG* XLIX, 187 ; *IG* II-III² 1493-1495 + 1497 + *Hesperia* 6 (1937), p. 456-457, n° 6. Sur ces comptes, voir S. D. LAMBERT (*supra*) ; *SEG* LIV, 219.

destinée à la fonte; de ce montant est d'abord déduite une perte à la fonte (ἀπόκαυσις), laquelle est ensuite rectifiée par la récupération d'or dans la cendre (ἐκ τῆς τέφρας); enfin est indiqué le total d'or affiné (κεφάλαιον καθαρὸν)³⁵. La synthèse de cette vaste opération de recyclage fait état de l'or pris par les trésoriers sur l'Acropole ([χρυ]σοῦ ἐξ ἀκροπόλεως ἐλάβομεν), « soustraction faite de la perte à la fonte » ([ἀφ]ειρημένης τῆς ἀφεψησεως), pour un total de plus de 2,25 talents³⁶. Ces inscriptions attestent ainsi deux termes rares désignant la perte à la fonte dans les années 340-330 (ἀπόκαυσις, ἀφεψησις); elles confirment également les pratiques comptables et le vocabulaire technique des trésoriers amphictioniques. Sur cette base, nous restituons, par exemple³⁷, la seconde dépense (l. 54-56) :

[...] Κ[αὶ ἀφ]έ[ψ]η[σις] ἀρι[θ]μεῖται ὥς] ἐξ[η]κοσ- ν]
[τ]ᾶ · ἀμφικτ[υ]ο[ν]ι[κ]ο[ν] τ[ᾶ] λαντον, μναῖ π[ε]ν[τ]ήκοντα, [στ]α-
[τ]ῆρες πέντε. *vacat*

« Et la perte à la fonte est comptée à la hauteur d'un soixantième : en (étalon) amphictionique, un talent, cinquante mines, cinq statères. »

IV. LE CALCUL DES PERTES ET FRAIS À LA FRAPPE

Nous sommes maintenant en mesure de retracer l'ensemble des opérations préliminaires à la frappe du nouvel amphictionique. Après avoir rassemblé les monnaies de l'encaisse en différents lots selon leur provenance et leurs types, les trésoriers ont établi le montant nominal de chaque lot, avant de constater à l'aide d'une balance la différence (ἀπουσία) entre ce montant théorique et la masse effective des monnaies. Dans un second temps, les trésoriers additionnent tous les montants nominaux en un grand total de 122,44 talents, qui est confié à Dexios; déduction faite des déficits constatés pour chaque lot de monnaies, ce total s'élève en fait à quelque 110 talents. En prévision de la perte à la fonte, le soixantième de cette somme – soit 110 mines – doit être défalqué;

35. *JG* II-III² 1495. Voir A. M. WOODWARD, « Ἀπουσία », *NC* s. 6, 11 (1951), p. 109-111 (qui calcule des pertes à la fonte de 10,27 % et 6,62 %).

36. *JG* II-III² 1496, B, l. 200-202. Contrairement à ce qu'avance A. M. WOODWARD (*supra*, p. 111), il ne nous paraît pas établi que le montant d'or acheté en supplément par les trésoriers ([χρυ]σοῦ) ὁ προσεπριάμεθα : [ΤΧΡῩΗΔΔ]ΔΓΓΓΓΓ, l. 203-204) coïncide exactement avec la perte subie lors de la fonte des anciennes offrandes.

37. Pour le sens, un verbe comme ἀφαιρέω, voire ἀπολογίζομαι, conviendrait également, et d'autres types de restitution sont envisageables : κ[αὶ ἀφ]έ[ψ]η[σις] ἀφ[ε]ιρημένη ὥς] ἐξ[η]κοστ[ι]ά; κ[αὶ ἀφ]έ[ψ]η[σιν] ἀφ[ε]ιρήκαμεν · ν] ἐξ[η]κοστ[ι]ά; κ[αὶ ἀφ]έ[ψ]η[σις] ἥν] ἀφ[ε]ιρήμεθα ὥς] ἐξ[η]κοστ[ι]ά; κ[αὶ ἀφ]έ[ψ]η[σις] ἐξ[η]κοστ[ι]ά ὥς] ἐξ[η]κοστ[ι]ά; *vel sim.* S'il faut renoncer à retrouver la mention explicite du « soixantième » dans ce poste, nous pouvons envisager une restitution telle que κ[αὶ ἀφ]έ[ψ]η[σιν] ἀπ[ε]λογίσατο Δ]έξ[ι]ος. l.]A – le dernier mot restant énigmatique; je remercie V. Mathé de m'avoir suggéré cette solution.

ce montant est augmenté de 5 statères, sans doute afin d'obtenir un nombre fini de mines, et faciliter ainsi les calculs ultérieurs. Les trésoriers escomptent donc produire 107 talents 55 mines en monnaies amphictioniques. De ce montant doit enfin être soustrait le salaire du monnayeur Dexios, soit 9 oboles par mine livrée au commanditaire de l'émission monétaire.

Dans la mesure où le salaire de Dexios s'ajoute à chaque mine frappée plutôt que d'y être inclus, ce calcul final est singulièrement complexe. Il est probable que les trésoriers ont effectué cette opération sur l'abaque, en procédant par soustractions successives : la production de 100 talents revient à 4 500 statères, et celle de 5 talents à 225 statères, de telle sorte que la frappe de 105 talents coûte 2 talents 15 mines ; restent donc 40 mines, qui donnent un peu plus de 39 mines pour l'Amphictionie, et 29 statères 3 oboles pour Dexios.

(1) Décompte général	122 t. 26 m. 07 st. 6 ob.	(257 117,50 st.)	100,00 %
- (2c) [Déficit effectif]	- 12 t. 41 m. 02 st. 6 ob.	(- 26 637,50 st.)	- 10,36 %
[Masse d'argent à frapper]	109 t. 45 m. 05 st. 0 ob.	(230 480,00 st.)	89,64 %
- (2b) Perte à la fonte	- 01 t. 50 m. 05 st. 0 ob.	(- 3 855,00 st.)	- 1,50 %
[Masse d'argent frappée]	107 t. 55 m. 00 st. 0 ob.	(226 625,00 st.)	88,14 %
- (2a) Salaire de Dexios	- 02 t. 15 m. 29 st. 3 ob.	(- 4 754,25 st.)	- 1,85 %
(3) Reliquat général	105 t. 39 m. 05 st. 9 ob.	(221 870,75 st.)	86,29 %

Tableau 6. — Reconstitution des opérations préliminaires à la frappe du nouvel amphictionique.

La manière dont est fixé le salaire de Dexios peut surprendre au premier abord : plutôt que de prélever 9 oboles sur chaque mine frappée (35 statères) et ne verser que 34 statères 3 oboles à l'Amphictionie, le maître d'atelier est tenu d'émettre 35 statères 9 oboles, d'en retenir 9 oboles pour son compte et de livrer une mine complète (35 statères) à l'Amphictionie. En réalité, ce calcul est tout à fait conforme aux usages en vigueur chez les orfèvres grecs : le salaire de l'artisan est généralement calculé en fonction de la masse de métal travaillée, et reste clairement distinct de celle-ci. Du reste, ces affinités entre le monnayeur et l'orfèvre sont attendues : la fabrication d'objets en métal précieux reste le moyen le plus commode de thésauriser de grandes quantités d'or ou d'argent monnayé – l'opération est bien entendu réversible, lorsque se fait sentir le besoin de numéraire³⁸ : il est donc naturel que l'un et l'autre artisan recourent aux mêmes techniques, notamment pour décompter les pertes et frais liés au travail du métal.

38. Sur ces aspects, voir entre autres M. VICKERS, « Golden Greece: Relative Values, Minae, and Temple Inventories », *AJA* 94 (1990), p. 613-625 ; *id.*, « The Metrology of Gold and Silver Plate in Classical Greece », dans T. LINDERS, B. ALROTH (éds), *Economics of Cult in the Ancient Greek World* (1992), p. 53-72.

En matière d'orfèvrerie, deux cas de figure sont attestés : les commanditaires imposent tantôt que l'objet manufacturé pèse une masse déterminée par avance, tantôt que le coût total de fabrication de l'objet atteigne un montant fixé par avance. Dans le premier cas, l'artisan reçoit une masse de métal brut supérieure à celle de l'objet fini, afin de prévoir les pertes à la fonte et à la fabrication et, au surplus, calculer son salaire, de telle sorte que le coût de revient d'une phiale pesant 100 drachmes en argent est supérieur à 100 drachmes³⁹. Dans le second cas, par contre, l'artisan retransche d'abord son salaire du montant total prévu pour le façonnage de l'objet et se sert du reliquat soit pour acquérir le métal (objets en or ou en bronze), soit comme matière première (objets en argent) ; les pertes à la fonte et à la fabrication interviennent dans un troisième temps. De la sorte, la valeur intrinsèque d'une couronne en or de 100 drachmes en argent est inférieure à 100 drachmes⁴⁰.

Le second procédé, très courant et bien documenté⁴¹, est illustré par un cas d'étude intéressant, qui présente plusieurs analogies avec la frappe du nouvel amphictionique. À la fin du II^e s., à Tanagra, l'agonothète Glaucos confie à l'orfèvre Sôtadès la fabrication des seize couronnes destinées aux vainqueurs des Sarapieia⁴². Glaucos dispose d'un budget de 1 840 drachmes attiques, qui lui permet de faire réaliser six couronnes de 90 drachmes, une couronne de 100 drachmes, cinq couronnes de 120 drachmes et quatre couronnes de 150 drachmes ; pour sa part, Sôtadès demande un salaire de 4 oboles par statère d'or ouvré. Sur ces bases, Glaucos a pu établir qu'il lui fallait acheter au total 69 statères d'or, au cours de 26 drachmes attiques par statère – soit 1 794 drachmes au total –, et réserver 46 drachmes pour le salaire de Sôtadès ; il a également calculé la masse d'or nécessaire à la fabrication de chaque couronne et, éventuellement, les frais de façon y relatifs. À la suite d'un accroissement soudain du ratio or-argent, Glaucos fut contraint d'acheter les statères au prix de 30 drachmes pièce – soit 2 070 drachmes au total ; cette mésaventure l'incita, dans sa remise de comptes, à désigner chaque couronne par sa masse théorique en or (hors perte à la fonte et à la fabrication), plutôt que par sa valeur en argent, qui fluctuerait au gré de l'évolution du ratio or-argent.

39. Voir A. BRESSON (n. 23), p. 211-242, en particulier p. 219-222 (qui suggère un coût de *ca* 113-115 drachmes par phiale).

40. D. M. LEWIS, « New Evidence for the Gold-Silver Ratio », dans C. M. KRAAY, G. K. JENKINS (éds), *Essays in Greek Coinage Presented to Stanley Robinson* (1968), p. 105-110 ; P. MARCHETTI, « Quelques réflexions sur les équivalences entre l'or et l'argent », dans T. HACKENS, P. MARCHETTI (éds), *Histoire économique de l'Antiquité* (1987), p. 145-148.

41. À titre d'exemple, un acte des Amphictyons déliens enregistre sans équivoque, en 377-375, une dépense de 1 500 drachmes pour la couronne offerte en ἀπιστεῖον au dieu « et le salaire pour l'artisan » (καὶ τοῖ ἐργασαμένῳ μισθός), une dépense de plus de 1 000 drachmes pour les trépieds offerts aux chœurs en prix de victoire « et le salaire pour l'artisan » (καὶ τοῖ ἐργασαμένῳ μισθός), une dépense de 126 drachmes pour des feuilles d'or « et le salaire pour le doreur » (καὶ χρυσωτέι μισθός) : voir *ID* 98 (= *IG* II-III² 1635 ; Cl. PRÊTRE *et al.*, *Nouveau choix d'inscriptions de Délos, ÉtÉpigr* 4 [2002], 2), Aa, l. 31-40.

42. *SEG* XXV, 501 + XXXI, 496. Voir Ch. DOYEN, « Des couronnes d'Olympias aux couronnes des Sarapieia », dans N. BADOUD (éd.), *Philologos Dionysios* (2011), p. 231-259.

Masse d'or façonnée	Salaire de Sôtadès	Valeur totale
1 statère (= 26 dr.)	4 ob.	26 dr. 4 ob.
3 st. 0 dr. 4 ob. 6 ch. (= 87 dr. 4 ob. 6 ch.)	02 dr. 1 ob. 6 ch.	90 dr.
3 st. 1 dr. 3 ob. (= 97 dr. 3 ob.)	02 dr. 3 ob.	100 dr.
4 st. 1 dr. (= 117 dr.)	03 dr.	120 dr.
5 st. 1 dr. 1 ob. 6 ch. (= 146 dr. 1 ob. 6 ch.)	03 dr. 4 ob. 6 ch.	150 dr.
69 statères (= 1 794 dr.)	46 dr.	1 840 dr.

Tableau 7. — Calcul du salaire de Sôtadès (étalon attique).

L'aspect atypique de l'*ἀπολογία* de Glaucos permet de reconstituer systématiquement les opérations préliminaires à la fabrication des couronnes : avec 40 drachmes, l'agonothète peut acheter 1,5 statère d'or – d'une valeur de 39 drachmes – et consacrer la drachme restante à payer le travail de Sôtadès ; ainsi, une couronne de 150 drachmes comprend 5,625 statères d'or et coûte 3,75 drachmes en main d'œuvre. Le détail du calcul est relativement compliqué et nécessite probablement, comme pour Dexios, des soustractions successives à l'abaque. Somme toute, l'agonothète Glaucos doit résoudre un problème rigoureusement similaire à celui des trésoriers amphictioniques : au départ d'une somme fixée, il convient de déterminer d'une part la quantité de métal à travailler, d'autre part le salaire de l'artisan, en respectant la proportion entre ces deux inconnues – 4 oboles attiques par statère d'or pour Sôtadès, 9 oboles amphictioniques par mine d'argent pour Dexios. La seule particularité du calcul des trésoriers est de tenir compte de la perte à la fonte, puisque leur produit fini – le monnayage amphictionique – doit également peser une masse déterminée.

V. LA GESTION DES NOUVELLES ENCAISSES MONÉTAIRES

V. 1. LA NOUVELLE ENCAISSE EN AMPHICTIONIQUE

Probablement entamées à la fin de l'année 336, les opérations de frappe se poursuivent en 335 : au début de la pylée du printemps 335, sous l'archontat de Diôn, l'encaisse des trésoriers se subdivise désormais en un sous-total libellé en nouvel amphictionique

et un autre sous-total libellé en (éginétique) ancien, tous deux additionnés en un grand total⁴³.

- 1 [Ἐλείπετο τοῖς ταμ]ίαι[ς π]αρά τ[ῆ]ι πόλει [τ]ῶν Δελφ[ῶ]ν,
 [ν σύμ]παν κεφάλαιον[ν] σὺν [τῶ]ι καινῶι καὶ [τῶι] παλαι[ι]ῶι ·
 [ν τάλ]αντα ἐξήκ[οντα] ἔ[ν]ν[ε]α, μνα[ῖ] εἴκοσι τέσ[σα]ρε[ς],
 4 [ν στα]τήρες δέκα[ν] ἐννέα, ὀβο[λ]οῖ ἔνδεκα, [χαλ]κοῖ ἐπ[τ]ά.

vacat

[Τούτου καιν]ῶν ἀμφικτυονικῶν ἀρι[θ]μῶι τάλαντα [τρι]-
 [ν ἀκον]τα ἔξ, μ[ν]αῖ τριάκοντα ὀκτώ, σ[τ]ατήρες τριάκοντα
 [ν δύο, ὀβολοῖ] ἐννέα.

vacat

- 8 [Κ]αὶ [παλαιο]ῦ τάλαντα εἴκοσι τέ[σ]σ[α]ρα, μναῖ
 ν τε[σ]σαράκο[ν]τα πέντε, [σ]τατ[ή]ρες εἰ[κ]ο[σ]ι δ[ύ]ο,
 ν ὀβολ[ο]ῖ δύο, χαλκοῖ ἐπτά.
 [Τ]αῦτα μὲν τὰ ὑπάρχοντα.

vacat

« Il restait pour les trésoriers, auprès de la cité de Delphes, total général avec l'(étalon) nouveau et l'(étalon) ancien : soixante et un talents, vingt-quatre mines, dix-neuf statères, onze oboles, sept chalques.

De ceci, en nouvelles (monnaies) amphictioniques, en nombre : trente-six talents, trente-huit mines, trente-deux statères, neuf oboles.

Et en (étalon) ancien, vingt-quatre talents, quarante-cinq mines, vingt-deux statères, deux oboles, sept chalques.

Telle était donc l'encaisse. »

La livraison de 36 talents 38 mines 32 statères 9 oboles avant le début de la pylée implique que Dexios ait traité environ 38 des 109,75 talents destinés à la frappe, en décomptant une perte à la fonte d'environ un soixantième (*ca* 38 mines) et en prélevant un salaire de 9 oboles par mine livrée (*ca* 47 mines). À cette date, un peu plus d'un tiers de la masse d'argent disponible a déjà été fondue et frappée sous la forme de nouvelles monnaies amphictioniques⁴⁴.

Masse d'argent à frapper	<i>ca</i> 38 t. 04 m. 02 st. 0 ob.	(<i>ca</i> 79 942,00 st.)
- Perte à la fonte	- <i>ca</i> 0 t. 38 m. 00 st. 0 ob.	(- <i>ca</i> 1 330,00 st.)
Masse d'argent frappée	37 t. 26 m. 02 st. 0 ob.	(78 612,00 st.)
- Salaire de Dexios	- 0 t. 47 m. 04 st. 3 ob.	(- 1 649,25 st.)
Versement aux trésoriers	36 t. 38 m. 32 st. 9 ob.	(76 962,75 st.)

Tableau 8. — Monnaies amphictioniques frappées avant la pylée du printemps 335.

43. *CID* II 76, col. I, l. 1-11.

44. Dans les tableaux 8-11, nous calculons le salaire de Dexios sur la base d'un montant arrondi tantôt à la mine inférieure, tantôt à la mine supérieure : la masse d'argent frappée admet donc une marge d'erreur de 9 oboles. En ce qui concerne le calcul de la perte à la fonte, nous arrondissons au talent supérieur ou inférieur : pour la masse d'argent à frapper, la marge d'erreur s'élève donc à une mine.

V. 2. LA NOUVELLE ENCAISSE EN ATTIQUE

Au cours de cette session du printemps 335, les Amphictions prennent une résolution aussi historique que l'était la décision, probablement adoptée l'année précédente, de frapper le nouvel amphictionique : ils renoncent désormais à se constituer un monnayage commun, de bon poids éginétique, et la frappe commanditée à Dexios s'interrompt prématurément ; dans le même temps, les trésoriers auront à constituer une nouvelle encaisse en étalon attique, et le taux de change entre la drachme attique et la drachme éginétique ancienne sera réévalué de 100:70 à 100:75 (ἐπικαταλλαγή)⁴⁵. Ce revirement complet de l'organisation internationale en matière métrologique et monétaire coïncide sans doute avec le choix d'Alexandre III de Macédoine en faveur de l'étalon attique pour émettre son grand monnayage impérial⁴⁶ : voilà qui souligne l'influence du jeune amphiction et de ses hiéromnémons au sein de l'assemblée de Delphes.

À la fin de la pylée, ces décisions sont mises en œuvre : d'une part, les trésoriers enregistrent l'entrée, dans le sous-total en amphictionique, des monnaies émises par Dexios depuis le début de la pylée jusqu'à l'arrêt anticipé des frappes ; d'autre part, ils extraient de l'encaisse en amphictionique le reliquat non frappé par Dexios et le transforment en étalon attique, afin de composer un troisième sous-total ; enfin, ils somment les trois sous-totaux en un grand total, en assimilant toujours les grandeurs amphictioniques et attiques aux talents, mines et statères éginétiques – pourtant plus légers – et, à cette occasion, appliquent pour la première fois l'ἐπικαταλλαγή, en convertissant 53 drachmes 2 oboles attiques en 20 statères éginétiques, selon le nouveau change 100:75. Le protocole de description de l'encaisse des trésoriers à la fin de la pylée s'en trouve passablement compliqué⁴⁷.

- 32 Ἐλείφθη, ἀφαιρεθέντος τοῦ ἀναλώματος,
 ν παρὰ τῇ πόλει τῶν Δελφῶν · παλαιοῦ τάλαντα
 ν πεν[τ]ήκοντα δύο, μναῖ πεντήκοντα, [σ]τατήρες εἴκοσι ἕξ,
 ν δραχμή, χαλκοὶ ἑπτά.

vacat

- 36 Κ[α]ῖ ἀμφικτυονικοῦ τάλαντα ἑκατὸν πέντε,
 ν μναῖ τεσσαράκοντα ἑννέα, στατήρες πέντε,
 ν ὀβολοὶ ἑννέα.

vacat

- Ἀπὸ τούτων ἐγέν[ε]το, ἐκ τάλαντων ἀμφικτυονικοῦ
 40 ν ἄριθμῳ τεσσα[ρ]άκοντα τεσσάρων καὶ μνῶν [δέ]κα ὀκτώ
 ν καὶ στατήρων δέκα πέντε, ν ἄττικοῦ ἄριθμῳ

45. Voir *supra*, n. 4.

46. Voir P. MARCHETTI (n. 1), p. 109-113.

47. CID II 76, col. III, l. 32-47.

ν τ[άλα]ντ[α] τε[σσ]αράκοντα πέντε, μναὶ δέκα ὀκτώ,
ν δραχμαὶ πεντ[ήκ]οντα τρεῖς, ὀβολοὶ δύο.

vacat

- 44 Σύμπαν κεφάλαιον · ἐλείφθη παρὰ τῇ πόλει τῶν Δελφῶν,
ν τοῖς ταμίαις · ν ν τάλαν[τ]α ἑκατὸν πεντήκοντα ἐννέα,
ν μναὶ τεσσαράκοντα, στατῆρες δύο, ὀβολοὶ τρεῖς,
ν χαλκοὶ ἐπτά.

vacat

« Soustraction faite de la dépense, il resta auprès de la cité de Delphes : en (étalon) ancien, cinquante-deux talents, cinquante mines, vingt-six statères, une drachme, sept chalques.

Et, en (étalon) amphictionique, cent cinq talents, quarante-neuf mines, cinq statères, neuf oboles.

De ce montant, on tira de quarante-quatre talents en (étalon) amphictionique, comptés à la pièce, et dix-huit mines et quinze statères : en étalon attique, comptés à la pièce, quarante-cinq talents, dix-huit mines, cinquante-trois drachmes, deux oboles.

Total général. Il resta auprès de la cité de Delphes, pour les trésoriers : cent cinquante-neuf talents, quarante mines, deux statères, trois oboles, sept chalques. »

Curieusement, ce bilan ne précise pas le montant réel de l'encaisse en amphictionique, qui est pourtant l'un des trois termes du grand total (l. 44-47). Ce montant se déduit aisément de la soustraction de l'encaisse en attique (l. 36-43) et s'élève exactement à 61 talents 30 mines 25 statères 9 oboles⁴⁸. Déduction faite des sommes déjà versées au début de la pylée (**tableau 8**), le second versement de Dexios se détaille comme suit :

Masse d'argent à frapper	ca 25 t. 49 m. 27 st. 0 ob.	(ca 54 242,00 st.)
- Perte à la fonte	- ca 26 m. 00 st. 0 ob.	(- ca 910,00 st.)
Masse d'argent frappée	25 t. 23 m. 27 st. 0 ob.	(53 332,00 st.)
- Salaire de Dexios	- 31 m. 34 st. 0 ob.	(- 1 119,00 st.)
Versement aux trésoriers	24 t. 51 m. 28 st. 0 ob.	(52 213,00 st.)

Tableau 9. — Monnaies amphictioniques frappées durant la pylée du printemps 335.

Selon toute vraisemblance, l'ensemble du travail effectué par l'atelier de Dexios a donc consisté en la refonte de ca 63,90 talents d'argent brut, pour produire 62,83 talents de monnaies amphictioniques et livrer au total 61,51 talents à l'Amphictionie.

48. Ce même montant, amputé de quelque 38,79 mines, figure toujours dans l'encaisse en amphictionique deux ans plus tard, à la fin de la pylée de l'automne 334, sous l'archontat de Damocharès : voir *CID* II 79 A, col. II, l. 21-22.

Masse d'argent à frapper	<i>ca</i> 63 t. 53 m. 29 st. 0 ob.	(<i>ca</i> 134 184,00 st.)
- Perte à la fonte	- <i>ca</i> 1 t. 04 m. 00 st. 0 ob.	(- <i>ca</i> 2 240,00 st.)
Masse d'argent frappée	62 t. 49 m. 29 st. 0 ob.	(131 944,00 st.)
- Salaire de Dexios	- 1 t. 19 m. 03 st. 3 ob.	(- 2 768,25 st.)
Versement aux trésoriers	61 t. 30 m. 25 st. 9 ob.	(129 175,75 st.)

Tableau 10. — Total des monnaies amphictioniques effectivement frappées.

La comparaison avec le programme initial des frappes (**tableau 6**), qui prévoyait la mise en œuvre de 109,75 talents de métal brut – déduction faite du déficit pondéral – et la livraison à l'Amphictionie de 105,65 talents de monnaies neuves, montre qu'au moment de l'arrêt des frappes, Dexios dispose encore de *ca* 46 talents de métal brut, censés produire 44,31 talents de monnaies amphictioniques.

Masse d'argent à frapper	<i>ca</i> 46 t. 01 m. 13 st. 6 ob.	(<i>ca</i> 96 648,50 st.)
- Perte à la fonte	- <i>ca</i> 46 m. 00 st. 0 ob.	(- <i>ca</i> 1 610,00 st.)
Masse d'argent frappée	45 t. 15 m. 13 st. 6 ob.	(95 038,50 st.)
- Salaire de Dexios	- 56 m. 33 st. 6 ob.	(- 1 993,50 st.)
Versement aux trésoriers	44 t. 18 m. 15 st. 0 ob.	(93 045,00 st.)

Tableau 11. — Total des monnaies amphictioniques restant à frapper.

À la fin de la pylée du printemps 335, cette somme théorique, calculée et dûment portée en compte par les trésoriers dans la sous-encaisse en amphictionique, est convertie par eux en étalon attique, en vue de constituer une troisième sous-encaisse. Concrètement, l'opération a consisté en l'échange des *ca* 46 talents de monnaies diverses destinées à la fonte, probablement entreposées dans des jarres ou des sacs d'un talent chacun, contre des monnaies attiques, sans doute de bon poids, dont la valeur nominale, comptée « à la pièce » (ἀριθμῶν), s'élève à 45 talents 18 mines 53 drachmes 2 oboles. Ainsi, la création de la sous-encaisse en attique coûte aux trésoriers environ 41,43 mines, mais leur permet de réaliser au total une plus-value de 1 talent 5 statères par rapport au montant attendu en amphictionique : ce gain, a priori aberrant, résulte de l'économie opérée sur la perte à la fonte et le salaire de Dexios ; il s'explique évidemment par un jeu d'écritures comptables, rendu possible par le caractère fictif des 44 talents 18 mines 15 statères en amphictionique. N'était le montant colossal des sommes en jeu, cette conversion en étalon attique d'une partie de la sous-encaisse en amphictionique s'apparenterait donc à une simple opération de change monétaire⁴⁹.

49. Les frais de l'opération s'élèvent à *ca* 1/70 (1,43 %), soit 30 statères par talent, 1 drachme par mine ou *ca* 1 chalque par drachme. Nous sommes fort loin de l'*agio* de change de 1/15 (6,67 %) que certains ont

L'opération ne peut s'être limitée à ajouter l'ἀπουσία précédemment décomptée d'un lot de monnaies attiques, destinées à la fonte mais *in extremis* conservées telles quelles⁵⁰ : hormis le fait que le déficit pondéral constaté pour les monnaies attiques (2,21 %) serait très inférieur aux déficits des monnaies éginétiques apparaissant dans les comptes (10,12 %) et forcerait à restituer des déficits encore plus élevés pour les autres monnaies mentionnées dans les lacunes de notre documentation (19,45 %)⁵¹, il serait très curieux qu'au printemps 336, sous l'archontat de Palaaios, l'encaisse unique des trésoriers, libellée en étalon éginétique et principalement alimentée par l'amende des Phocidiens, fût composée pour presque un tiers de monnaies attiques présentant un bon poids, et il serait tout aussi étonnant que les fragments conservés du compte à *apousiai*, qui mentionnent douze lots de monnaies et couvrent plus d'un quart de l'encaisse, n'enregistrent pas un seul lot de monnaies de poids attique.

Il faut également renoncer, nous semble-t-il, à envisager que les trésoriers aient eux-mêmes commandité une nouvelle frappe monétaire, en étalon attique ou – déjà – en étalon d'Alexandre⁵² : cette conjecture ne permet pas d'expliquer le gain d'un talent par rapport à la somme prévue en amphictionique, dans la mesure où les frais liés à cette émission monétaire auraient été sensiblement équivalents à ceux que les trésoriers avaient calculés pour la frappe du nouvel amphictionique.

Quant à l'hypothèse la plus ancienne, elle est également la plus fragile⁵³ : Dexios aurait frappé l'ensemble du stock métallique mis à sa disposition pour produire 105,75 talents de monnaies amphictioniques ; de cette sous-encaisse, 44 talents 18 mines auraient été changés au pair avec des monnaies attiques légèrement usées conservées chez les prytanes, en réalisant un gain de plus d'un talent. Un tel bénéfice de change, en faveur d'un monnayage mort-né et d'un étalon sénescant, et au détriment de l'étalon attique – lequel est d'ores et déjà appelé à devenir la référence universelle du monde hellénistique et jouit par ailleurs d'un nouveau cours favorable face à l'éginétique par l'application de l'ἐπικαταλλαγή –, paraît pour le moins incongru.

voulu découvrir dans les comptes de Delphes, sur la base d'une mécompréhension totale de l'ἐπικαταλλαγή : voir par exemple J. D. SOSIN, « Agio at Delphi », *NC* 160 (2000), p. 67-80.

50. Voir P. MARCHETTI (n. 1), p. 106-108 ; *id.* (n. 9), p. 420-422.

51. Du total général (122,44 talents) resteraient 41,55 talents, soustraction faite des 35,58 talents de monnaies énumérées dans le compte à *apousiai* et des 45,31 talents d'attique ; quant à l'*apousia* générale (16,78 talents), elle ne serait réduite qu'à 8,08 talents par le décompte des *apousiai* intermédiaires (3,60 talents), de l'hypothétique *apousia* de l'attique (1,00 talent) et des pertes et frais de frappe (4,10 talents).

52. Voir P. MARCHETTI, « Quelques aspects trop souvent négligés des comptes de Delphes : l'amphictionique nouveau, l'épikatalagè et les couronnes d'Olympias », *Pallas* 87 (2011), p. 133-150.

53. Voir déjà É. BOURGUET (n. 1), p. 22 ; *CID* II, p. 168.

VI. SYNTHÈSE GÉNÉRALE : DU DEVIS À LA FRAPPE

À l'évidence, la simple révision du salaire de Dexios oblige à opérer une relecture plus générale de toute la comptabilité amphictionique entre l'automne 336 et le printemps 335, et permet de mettre au jour des procédés de calcul propres à la mise en œuvre des métaux précieux.

Le devis des opérations de frappe recèle deux acceptions différentes du terme ἀπουσία : dans la première partie du document, le « manque » constaté pour chaque lot couvre uniquement le déficit pondéral des monnaies par rapport au pied éginétique ; dans le récapitulatif général, ce déficit englobe également les pertes et frais liés à la production monétaire. Le maître d'atelier bénéficie ainsi du précompte d'un soixantième de la masse brute d'argent disponible à la frappe, afin de couvrir la perte à la fonte ; par ailleurs, son salaire est établi au prorata des sommes frappées, à raison de 9 oboles amphictioniques ajoutées à chaque mine livrée. Ce *modus operandi* correspond tout à fait aux usages de l'orfèvrerie grecque : l'ἀργυροκόπος et le χρυσωτής pratiquent le même artisanat, encourent des pertes similaires au travail du métal et demandent des rétributions comparables.

En chiffres absolus, la frappe du nouvel amphictionique nécessite d'abord le tri et l'examen de 122,44 talents de monnaies diverses. Cette ἐξέτασις préliminaire révèle que ces monnaies ne pèsent que 109,75 talents (2 864,54 kg) d'argent, et accusent donc une perte de 12,68 talents (331,07 kg, soit 10,36 %) par rapport à leur valeur nominale. À cette première *apousia* doivent s'ajouter une perte à la fonte de 1,84 talent (47,91 kg) et des frais de frappe de 2,26 talents (59,09 kg) : ces deux dépenses se chiffrent à 3,7 % de la masse d'argent disponible à la frappe. Les trésoriers amphictioniques escomptaient donc ne recouvrer que 105,65 talents (2 757,54 kg) sur les 122,44 talents en valeur nominale investis : ce cas d'étude démontre clairement que la frappe monétaire s'effectue à fonds perdus pour l'autorité émettrice⁵⁴.

Subsiste une ultime difficulté : puisque le salaire de Dexios est incontestablement établi sur la base d'un montant arrondi de 105 talents 39 mines (*CID* II 75, col. I, l. 50-54), nous devons renoncer à corriger cette somme en 105 talents 49 mines, pour la faire exactement coïncider avec la sous-encaisse en amphictionique à la fin de la py-lée du printemps 335 (*CID* II 76, col. III, l. 36-38). L'économie générale des comptes des trésoriers entre l'automne 336 et le printemps 335 ne laisse pourtant planer aucun doute sur l'identité formelle de ces deux sommes théoriques en amphictionique : la première est calculée avant le début des frappes, alors que la sous-encaisse fictive en amphictionique ne compte que 109,75 talents de métal destiné à la fonte ; la seconde

54. En ce sens, voir P. MARCHETTI, « De l'atelier au marché : de Sestos à Delphes », *RBN* 155 (2009), p. 39-50. Initialement calculée à 13,71 %, la perte se limite finalement à 12,75 % grâce à l'arrêt des frappes et la constitution de la sous-encaisse en attique.

est établie alors que l'encaisse comprend effectivement 61,51 talents (1 605,47 kg) de nouvelles monnaies amphictioniques et du métal prêt à la frappe, pesant *ca* 46 talents (*ca* 1 200,60 kg), qui fut finalement changé en 45,31 talents d'attique (1 182,58 kg) plutôt que refrappé en 44,31 talents d'amphictionique (1 156,42 kg). Nous n'avons d'autre choix que d'imputer cette différence de 10 mines entre le montant de l'automne 336 et celui du printemps 335 à une erreur commise au moment d'établir le devis plutôt qu'à une double maladresse de lapicide⁵⁵ – et d'expliquer cette erreur par la complexité extrême des opérations et les aléas du calcul à l'abaque. Dès lors, nous pouvons, en toute hypothèse, corriger le devis du nouvel amphictionique – de manière forcément approximative, au vu du pragmatisme manifesté par les trésoriers, notamment au moment d'opérer le précompte de la perte à la fonte. Cette révision a pour effet d'affaiblir légèrement le pourcentage du déficit pondéral des monnaies (10,22 %), et de le rendre plus proche encore de la somme des *apousiai* intermédiaires (10,12 %).

Décompte général	122 t. 26 m. 07 st. 6 ob.	(257 117,50 st.)	100,00 %
- Déficit effectif	- <i>ca</i> 12 t. 30 m. 30 st. 0 ob.	(- 26 280,00 st.)	- 10,22 %
Masse d'argent à frapper	<i>ca</i> 109 t. 55 m. 12 st. 6 ob.	(230 837,50 st.)	89,78 %
- Perte à la fonte	- <i>ca</i> 01 t. 50 m. 05 st. 0 ob.	(- 3 855,00 st.)	- 1,50 %
Masse d'argent frappée	108 t. 05 m. 07 st. 6 ob.	(226 982,50 st.)	88,28 %
- Salaire de Dexios	- 02 t. 16 m. 01 st. 9 ob.	(- 4 761,75 st.)	- 1,85 %
Reliquat général	105 t. 49 m. 05 st. 9 ob.	(222 220,75 st.)	86,43 %

Tableau 12. — Révision du devis du nouvel amphictionique.

55. P. MARCHETTI ([n. 9], p. 414-417) suggère que le graveur aurait écrit indûment τριάκοντα à la place de τεσσαράκοντα (l. 51), puis se serait trompé de ligne en corrigeant au mauvais endroit un «τριάκοντα» en τεσσαράκοντα (l. 49). Cette ingénieuse analyse ne prend pas en compte la correction de «πέντε» en ἐννέα (l. 51) ; pourtant, la bëve du lapicide devient incompréhensible s'il fallait effectivement corriger en τεσσαράκοντα ἐννέα le τριάκοντα πέντε écrit en première intention (l. 51). Par ailleurs, dans la mesure où le compte à *apousiai* fut seulement gravé au printemps 328 – soit sept ans après l'arrêt des frappes – comme en témoignent les dépenses effectuées pour la fourniture et la gravure de la stèle « où l'on fit le relevé des monnaies vérifiées avant la frappe » (ἐν ἣ τῶν νομισμάτων τῶν πρὸ τῆς | ἀργυροκοπίας ἐξετασθέντων ἡ ἀναγραφὴ ἐγένετο ; CID II 93, l. 57-59), les *rasurae* du devis ne peuvent pas non plus s'expliquer par une révision du compte à *apousiai* au printemps 335, au moment où sont soldés les comptes de production du nouvel amphictionique.

